



Bidasoa - Txingudi

LLY

**CONCOURS DE GRAFFITI TRANSFRONTALIER
"LEVER OU COUCHER DE SOLEIL DANS LA BAIE DE TXINGUDI"
BIDASOA-TXINGUDI 2017**

Le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi convoque un concours de graffiti transfrontalier « Lever ou coucher de soleil dans la Baie de Txingudi » 2017 qui se déroulera conformément aux règles suivantes :

CLAUSES

PARTICIPANTS :

1.- Pourront participer au CONCOURS tous les jeunes artistes qui le désirent, âgés de 16 à 25 ans au 31 mai 2017.

CONDITIONS :

2.- Chaque participant au concours devra présenter un nombre maximum d'UNE ESQUISSE en taille réduite en tant que proposition de réalisation d'UN GRAFFITI sur la persienne de l'entrée au Centre d'Interprétation de la Bidassoa. Les propositions devront être présentées SANS SIGNATURE, dans une enveloppe fermée avec une autre feuille à l'intérieur en plus de l'esquisse en papier dessin, sur laquelle devront figurer les noms et prénom de l'auteur, sa date de naissance, ses coordonnées de contact (adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone) et le matériel dont il ou elle aura besoin pour sa réalisation en taille réelle. Pour les œuvres qui par erreur auraient été signées, la signature sera cachée pendant tout le processus de délibération du jury.

3.- Les esquisses en taille réduite devront avoir pour uniques dimensions 24 cm de haut et 32 cm de large en papier dessin ou similaire, et devront être présentées en couleur et en format paysage uniquement.

4.- L'esquisse choisie devra être réalisée en taille réelle dans le mois qui suit la communication de la décision du jury sur la persienne d'entrée du Centre d'Interprétation de la Bidassoa avec des dimensions maximales de 3 mètres de haut et de 4 mètres de large, et à l'aide du matériel acquis à cet effet par les organisateurs du concours.

CRITÈRES :

5.- En raison de la présence d'une section sur l'écosystème du fleuve Bidassoa au sein même du Centre d'Interprétation de la Bidassoa, les références OBLIGATOIRES à l'heure de la réalisation de l'esquisse seront le soleil se levant ou se couchant sur la baie de Txingudi.

PRIX :

6.- Un seul prix sera attribué à la personne gagnante du concours dont le montant sera de 200 (deux-cents) euros.

DÉPÔT :

7.- Les esquisses devront être déposées avant le 1^{er} septembre 2017 inclus, après publication des clauses dans le Bulletin Officiel de Gipuzkoa, au Centre d'Interprétation de la Bidassoa (63, avenue Iparralde à Irun, ancien bâtiment de la douane au bord du pont international piéton) du mardi au vendredi de 10h à 14h ou au siège du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi (Bâtiment Kostorbe 1er étage, Avenue d'Iparralde s/n à Irun) du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30, sauf ponts et jours fériés, où un reçu sera délivré.

JURY :

8.- Le jury, sera composé de 3 membres proposés par chacune des communes du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi (Irun, Hondarribia, Hendaye). 1 membre de l'équipe technique du Consorcio assurera les fonctions de secrétaire, avec voix mais sans vote. Ce Jury sélectionnera une esquisse en taille réduite pour sa réalisation en taille réelle sur la persienne d'entrée du Centre d'interprétation de la Bidassoa. Le/la gagnant(e) recevra le PRIX le jour de son inauguration.



Bidasoa - Txingudi

UTILISATION :

9.- L'esquisse du vainqueur et sa réalisation en taille réelle seront intégrées dans la banque d'images du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, de l'Agence de Développement de la Bidasoa (Bidasoa Activa), des offices de tourisme Hondarribia Irun Turismoa et Hendaye Tourisme, et des mairies d'Irun, d'Hondarribia et d'Hendaye.

PROPRIÉTÉ :

10.- L'esquisse du vainqueur et sa réalisation en taille réelle deviendra la propriété du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi qui pourra l'utiliser à son gré et à tous les effets opportuns.

RÉCUPÉRATION :

11.- Les esquisses déposées pourront être récupérées au Centre d'Interprétation de la Bidassoa du mardi au vendredi de 10h à 14h, sauf ponts et jours fériés, où sera délivré un certificat de retrait, dans un délai de 30 jours ouvrables après la décision du jury. Au-delà de ce délai qui sera communiqué aux personnes intéressées, les organisateurs ne se feront pas responsables des esquisses non-récupérées desquelles elle disposera à son gré, ni des pertes ou des dommages qui pourraient survenir.

ACCEPTATION :

12.- La participation au présent concours implique la pleine acceptation des Clauses et la conformité avec les décisions prises par le jury, ainsi que la renonciation à toute réclamation, le Président du Consorcio ayant la compétence pour résoudre toute situation non prévue.

PUBLICATION :

13.- Les présentes Clauses feront l'objet d'affichage public dans le Bulletin officiel de Gipuzkoa, dans le panneau d'affichage au siège du Consorcio et dans le hall du Centre d'Interprétation de la Bidassoa, depuis la date de son approbation jusqu'à la fin du délai signalé pour la présentation des esquisses.

14.- De même, l'information sera diffusée par les médias locaux dans le bassin de Bidasoa-Txingudi et par le biais des associations, les mairies ou d'autres organismes d'intérêt des 3 villes qui composent le Consorcio Transfrontalier (Irun, Hondarribia et Hendaye).

AUTRES :

15.- Toute esquisse qui ne répondra pas aux conditions prévues dans les clauses du concours sera écartée.

16.- D'après la Loi Organique du 15/1999 de Protection des Données à caractère Personnel, les données personnelles seront incluses dans un fichier de gestion des données des participants pour la procédure du concours et l'organisation de l'exposition. Le responsable du fichier est le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi.

INFORMATION :

Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, Avenue d'Ipparalde, s/n – Bâtiment Kostorbe – 20302 Irun, Tel: +34 943 63 39 63

Centre d'Interprétation de la Bidassoa, 63 avenue d'Ipparalde à Irun, Ancien bâtiment de la Douane au bord du pont international piéton, Tel +34 943 50 58 26

Mail : consorcio@bidassoa-activa.com

Web : www.irunhondarribiahendaye.com

